



CLIMAT

**NOUVEAU PROJET DE
RÉPARTITION DE L'EFFORT
CLIMATIQUE EUROPÉEN**

**L'UE incohérente
avec les résultats
de la COP21**

Le 20 juillet 2016, la Commission européenne publie son projet pour le futur partage de l'effort entre les pays de l'UE pour la période 2020-2030. Il doit permettre à l'Europe d'atteindre l'objectif d'au moins 40 % de baisse des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 (par rapport à 1990). Ce plan est très important pour l'application, en Europe, de l'Accord de Paris sur le climat : il couvre environ 60 % des émissions européennes de gaz à effet de serre (dans les transports, l'agriculture, le bâtiment et les déchets). La proposition de la Commission sera ensuite débattue par les États membres de l'UE et par le Parlement européen, pour une adoption en 2017 ou 2018.

Ce projet, dont les bases ont été conçues plus d'un an avant la COP21, est obsolète avant même d'être adopté. Ses objectifs sont insuffisants pour respecter l'Accord de Paris. Il devra donc être amélioré d'ici à 2018, moment où l'ONU a prévu un premier bilan mondial des progrès réalisés. Par ailleurs, certains États européens espèrent pouvoir tricher avec le climat. Ils veulent affaiblir les règles d'application de ce plan, réduisant ainsi son efficacité.

L'amélioration de ce projet est indispensable pour que l'Europe bénéficie elle aussi de tous les avantages de la transition énergétique. Saura-t-elle prendre le virage d'une nouvelle société plus économe en énergie, moins polluante, plus solidaire ? L'Union européenne importe toujours l'essentiel de son énergie (des énergies fossiles : gaz, pétrole, charbon), et possède très peu de ressources naturelles. En parallèle, l'UE a les capacités d'innover et de déployer les marchés de demain.

Le même jour, la Commission publie aussi deux autres textes : sa stratégie climatique pour le secteur des transports, et une proposition sur la comptabilisation des gaz à effet de serre dans le secteur des forêts et de l'usage des terres.

Contact presse

CÉLIA GAUTIER

Responsable des politiques européennes au Réseau Action Climat

06 72 34 00 27

Un objectif contraignant pour la France, à horizon 2030

Ce plan européen est un instrument essentiel pour appliquer en Europe l'Accord de Paris sur le climat, conclu à la COP21. Il couvre en effet 60 % des émissions européennes, provenant des transports (le secteur le plus émetteur de CO₂ en Europe), de l'agriculture, des déchets et du bâtiment. Il définit une obligation, répartie entre les États de l'UE, de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ces secteurs de 30% d'ici à 2030 (par rapport à 1990). Les autres réductions d'émissions seront effectuées par les installations industrielles et énergétiques assujetties au marché carbone européen.

Un chiffre contraignant est attendu pour la France, qui pourrait se rapprocher ou correspondre aux objectifs contenus dans la loi de transition énergétique, adoptée en 2015, et de la stratégie bas-carbone qui y est liée.

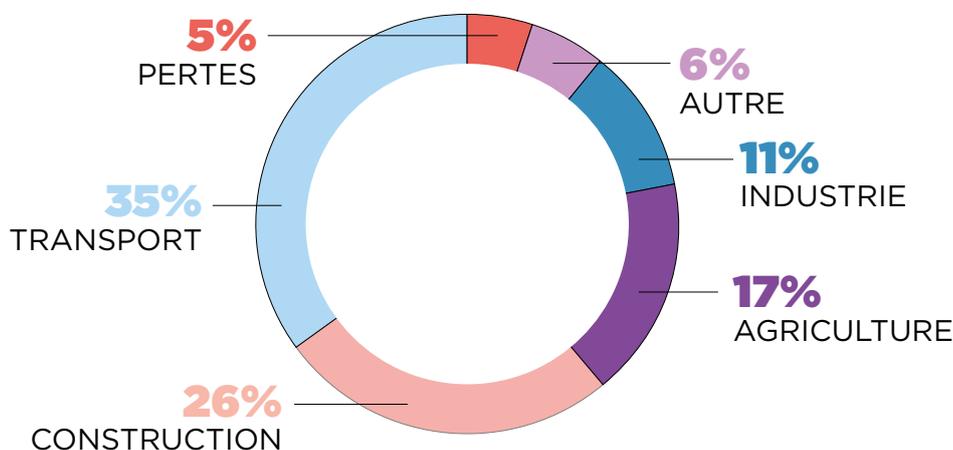
L'Europe à la traîne

La Commission européenne va sans doute affirmer que son plan est ambitieux, cohérent avec les engagements de la COP21. Mais ce n'est pas vrai. Il a été annoncé bien avant la COP21, en octobre 2014, et donc avant que les objectifs de l'Accord de Paris ne soient adoptés (maintenir le réchauffement planétaire bien en deçà de 2°C voire 1,5°C, et parvenir à la neutralité climatique entre 2050 et 2100). En croisant les données de la Commission européenne et celles de l'ONU, on s'aperçoit que le plan prévu par l'Europe table sur un réchauffement de 2 à 2,4°C par rapport à la période préindustrielle. Les textes de la COP21 reconnaissent d'ailleurs que les plans déjà annoncés par les pays sont insuffisants et qu'il faut que chacun accélère ses efforts.

Autrefois à la pointe de l'innovation, l'Europe est aujourd'hui à la traîne dans le développement des énergies renouvelables, par rapport à des pays comme la Chine (qui en 2015 a dépensé 2,5 fois plus que l'UE dans les énergies propres - source Bloomberg New Energy Finance). En retrouvant son rôle moteur, l'Europe pourrait améliorer les conditions de vie de millions de ménages précaires, par exemple en augmentant ses exigences en termes d'efficacité énergétique, notamment dans le bâtiment. Elle pourrait aussi épargner des centaines de milliers de vies perdues¹ à cause de la pollution de l'air, en développant les transports propres et en fermant ses centrales à charbon.

Mais l'Europe et la Commission, continuent d'être aveugles face à tous ces avantages.

LES ÉMISSIONS EUROPÉENNES DE GAZ À EFFET DE SERRE CONCERNÉES PAR LE TEXTE DE LA COMMISSION, SECTEUR PAR SECTEUR (2005)



1. 482 000 morts prématurées en Europe en 2012, à cause de la pollution de l'air extérieure, d'après l'Organisation mondiale de la santé.

Prévoir une “ **clause de revoyure** ” en 2018

S’il est difficile, dans le contexte politique actuel, de viser une augmentation immédiate des objectifs européens, le minimum vital pour l’UE et la Commission européenne est de permettre une telle relève des engagements, d’ici à 2018. C’est en effet en 2018 que les États ont décidé, à la COP21, d’effectuer un premier bilan mondial des progrès réalisés sur le climat.

Enfin, l’Accord de Paris prévoit une fameuse “clause de revoyure” tous les cinq ans, pour évaluer régulièrement les actions menées par les pays et rectifier le tir lorsqu’elles ne vont pas assez loin. L’Union européenne devrait suivre ce rythme.

Quelles conséquences du **Brexit** ?

Il est trop tôt pour connaître avec précision les conséquences d’une sortie du Royaume-Uni de l’Union européenne sur les mesures politiques climat-énergie. S’il y a une conséquence du Brexit, elle est d’abord d’ordre géopolitique : on ne peut pas lutter contre les changements climatiques, un problème mondial et collectif, si tous les États se concentrent uniquement sur leurs préoccupations nationales, de court terme. La logique de coopération, celle qui était à l’oeuvre lors de la COP21 doit être préservée.

Tant que le Royaume-Uni n’a pas activé la clause de sortie du traité de Lisbonne (l’article 50), ce que les dirigeants britanniques ne semblent pas pressés de faire, il fera partie de l’effort climatique communautaire. Si le pays confirme sa sortie de l’UE, il faudra un mécanisme pour revoir la répartition de l’effort climatique européen entre les États. Les autres pays devront reprendre leur part de l’effort. Les pays européens à hauts et faibles revenus ne verraient pas de grande différence, ceux du “milieu du panier” pourraient être plus concernés.



Gare aux **tricheurs** !

La négociation sur le partage de l'effort, qui débute au Conseil, ne doit pas être un processus où chaque État conteste l'effort qui lui est demandé, mais plutôt une dynamique de coopération, pour maximiser l'apport de l'Europe à la lutte contre le changement climatique et mettre un coup d'accélérateur à la transition écologique.

Face à l'urgence climatique, nous avons besoin de politiques publiques qui ne trichent pas avec le climat.

→ **Interdire les faux départs**

Pour limiter le réchauffement, ce qui compte, c'est la quantité de gaz à effet de serre émise sur toute la période 2020-2030 et qui s'accumule dans l'atmosphère, pas uniquement le point d'arrivée en 2030.

C'est pourquoi le point de départ de l'effort collectif européen en 2021 est important : pour chaque pays, ce point de départ doit correspondre à l'option la plus ambitieuse. Or, la Commission va proposer une option (une moyenne des émissions entre 2016 et 2018) qui donnerait une récompense non méritée aux 4 pays qui n'atteindront pas leur objectif climatique pour 2020 (Belgique, Luxembourg, Autriche et Irlande).

→ **Ne pas déformer les règles du jeu**

De nombreux pays européens demandent à rendre les règles d'application de ce plan plus laxistes. De telles demandes sont inacceptables, alors qu'il est primordial, pour tous les pays, de rectifier le tir et de viser plus loin dans leurs efforts.

- **Certains États membres veulent pouvoir conserver leur surplus de permis à polluer pour après 2020** (dont le total équivaut à 1,5 milliard de tonnes de CO₂, soit 3 fois les émissions annuelles de la France). Il faudrait au contraire maintenir les règles en vigueur au niveau européen : les permis non utilisés par les États doivent disparaître en 2020.
- **Certains États veulent pouvoir utiliser les permis à polluer valables dans d'autres secteurs que ceux du partage de l'effort** (soit ceux du marché carbone, qui concerne l'industrie, la production d'électricité et l'aviation), alors même que ce marché est lui aussi inondé d'un excédent de permis (3 à 4 milliards de tonnes de CO₂ d'ici à 2020, soit 8 fois les émissions annuelles de la France).
- **Plusieurs pays (souvent forestiers) veulent pouvoir tricher avec le climat, via l'usage de leurs forêts.** S'il est indispensable de protéger et d'accroître le couvert forestier en Europe, il n'est pas possible d'utiliser les forêts pour compenser le carbone rejeté par les voitures et les bâtiments. Ces secteurs doivent, eux aussi, réduire leurs émissions, en isolant mieux les maisons et en améliorant les transports en commun, par exemple. Enfin, l'Europe montrerait le mauvais exemple à l'international si elle se permettait d'utiliser des règles de comptabilisation du carbone stocké dans les forêts qui trichent avec le climat.



Deux autres textes accompagnent **la proposition de partage de l'effort**

- **La stratégie climatique sur les transports, premier secteur pollueur en Europe**

La Commission européenne publie aujourd'hui sa "stratégie de mobilité à basse émission" pour réduire l'impact climatique du secteur des transports d'ici à 2030. Les réglementations contraignantes visant à limiter les émissions de CO₂ des camionnettes, des voitures et des camions neufs à l'horizon 2025 comptent parmi les instruments incontournables pour réduire la consommation d'énergies fossiles et réduire les pollutions des transports.

Au lendemain du scandale des tests automobiles et après 20 ans de stagnation de la consommation de carburant des véhicules lourds vendus en Europe, les propositions de la Commission européenne sont vivement attendues.

La France devra jouer un rôle clé pour assurer la mise en oeuvre de législations ambitieuses pour réduire la consommation d'énergie des différents types de véhicules, conformément à ses engagements nationaux et internationaux, sans oublier de les accompagner de mesures plus ambitieuses au niveau national et local, pour favoriser le report modal.

Enfin, la Commission européenne ne peut continuer à faire l'impasse sur le secteur du transport aérien dont les émissions de gaz à effet de serre sont amenées à augmenter rapidement si aucune mesure n'est prise à leur encontre.

En savoir plus :

<http://rac-f.org/Quelle-strategie-europeenne-pour-reduire-l-impact-des-transports-sur-le-climat>



• **L'agriculture, 50% des émissions européennes en 2050**

La Commission présente aussi sa proposition de loi sur l'usage des sols et des forêts (appelée "LULUCF"). L'agriculture représente aujourd'hui 10 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Europe, mais sa part devrait s'accroître au cours des prochaines décennies, pour atteindre 50 %.

Il sera traité séparément des autres secteurs, compte tenu de sa particularité, puisqu'il stocke aussi du carbone.

La proposition législative de la Commission devrait surtout porter sur la méthode de comptabilisation du carbone dans les sols et les forêts. Elle devrait se baser sur les méthodes actuelles (adoptées en 2013)², en les simplifiant. La France a proposé une réforme intéressante de ces règles afin de rendre compte exactement du carbone qui entre et sort de l'atmosphère via les forêts et les sols.

2. Décision européenne No 529/2013/EU du 13 mai 2013 sur les règles de comptabilisation des gaz à effet de serre et des puits de carbone en Europe http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ:JOL_2013_165_R_0080_01

Le Réseau Action Climat-France (RAC-F) est une association spécialisée sur le thème des changements climatiques, regroupant 16 associations nationales de défense de l'environnement, de solidarité internationale, d'usagers des transports et d'alternatives énergétiques

Les missions du Réseau Action Climat sont :

Informier

sur les changements climatiques et ses enjeux.

Suivre

les engagements et les actions de l'État et des collectivités locales en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques.

Dénoncer

les lobbies et les États qui ralentissent ou affaiblissent l'action internationale.

Proposer

des politiques publiques cohérentes avec les engagements internationaux de la France

